



RAPPORT

FINANCIER

ANNUEL

du gouvernement du Canada

Exercice 2000-2001

© **Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2001)**
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires de ce document en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, Tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa, Ontario K1A 0G5
Téléphone : (613) 943-8665
Télécopieur : (613) 996-0901

Prix : 16 \$ (incluant la TPS)

(Ce prix inclut le document intitulé *Tableaux de référence financiers*)

Ce document est diffusé gratuitement sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-25/2001F
ISBN 0-660-96593-3



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

du gouvernement du Canada

Exercice 2000-2001

Un excédent budgétaire de 17,1 milliards de dollars a été enregistré en 2000-2001. Il s'agit d'un quatrième exercice consécutif au cours duquel le gouvernement fédéral a dégagé un excédent, ce qui ne s'était pas vu depuis 1951-1952. Les résultats de 2000-2001 ont été nettement meilleurs que ce qui avait été prévu dans le budget de février 2000 et l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, ce qui est attribuable à une croissance économique nettement plus forte que ce que l'on anticipait. Le revenu nominal – soit l'assiette fiscale correspondant aux recettes – a progressé de 8,3 % en 2000, contre 6,5 % l'année précédente. La croissance sensiblement plus lente prévue en 2001 se traduira par une baisse correspondante de l'excédent.

En raison des excédents budgétaires enregistrés jusqu'ici, la dette publique nette s'établissait à 547,4 milliards de dollars au 31 mars 2001, en baisse de 35,8 milliards par rapport à son sommet de 583,2 milliards enregistré en 1996-1997. Ce remboursement considérable de la dette est important pour plusieurs raisons. Le niveau d'endettement du Canada est élevé, aussi bien en termes historiques que par rapport aux normes internationales. Lorsque le fardeau de la dette est lourd, une grande partie des recettes que perçoit l'État auprès des contribuables doit être affectée au service de la dette plutôt qu'à la réduction des impôts, au financement de programmes et



services importants ou au remboursement de la dette. La réduction du fardeau de la dette réduit également la vulnérabilité du cadre financier aux chocs économiques, en particulier la hausse des taux d'intérêt ou le ralentissement prolongé de l'activité économique. En outre, cela réduit le montant que les jeunes Canadiens doivent verser pour le service d'une dette contractée par la génération qui les a précédés. La réduction de la dette a permis une économie nette de frais d'intérêt de quelque 2,5 milliards de dollars chaque année. Voilà en quoi consiste réellement le dividende budgétaire.

La dette publique nette, exprimée en proportion de l'économie, se chiffre maintenant à 51,8 %, en baisse de près de 19 points de pourcentage par rapport au sommet de 70,7 % atteint en 1995-1996. À l'échelle internationale, aucun pays du G-7 n'a réduit son fardeau de la dette autant que le Canada.

Les données financières contenues dans ce rapport sont fondées sur les résultats vérifiés qui paraîtront, de façon plus détaillée, dans les *Comptes publics du Canada* de 2001, dont le dépôt à la Chambre des communes est prévu pour l'automne. Elles traitent des dépenses et des recettes du gouvernement au cours du dernier exercice (du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001) ainsi que des facteurs qui ont eu une incidence sur les résultats. En outre, les *Tableaux de référence financiers* incorporent les données se rapportant à l'exercice 2000-2001 de même que les révisions chronologiques des comptes nationaux des revenus et dépenses, publiées par Statistique Canada. Ces tableaux font partie intégrante du présent rapport.

C'est la dernière fois que les états financiers du gouvernement fédéral sont présentés selon la comptabilité d'exercice modifiée. Pour l'exercice 2001-2002, les états financiers seront présentés selon la comptabilité d'exercice intégrale à la fin de l'exercice.

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

Points saillants	5
Les recettes budgétaires	9
Les dépenses budgétaires	12
Le solde budgétaire, les ressources ou les besoins financiers, et la dette	18
Comparaison des résultats budgétaires effectifs avec les prévisions contenues dans <i>l'Exposé économique et mise à jour budgétaire</i> d'octobre 2000	21
Rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada	23
Les états financiers condensés du gouvernement du Canada	25

POINTS SAILLANTS

- Un excédent budgétaire de 17,1 milliards de dollars a été enregistré en 2000-2001, faisant suite à des excédents de 3,5 milliards en 1997-1998, de 2,9 milliards en 1998-1999 et de 12,3 milliards en 1999-2000; c'est la première fois depuis 1951-1952 que des excédents budgétaires sont enregistrés lors de quatre exercices consécutifs.
- Cela a rendu possible une diminution de 35,8 milliards de dollars de la dette publique nette depuis 1996-1997, exercice où elle avait atteint son point culminant, soit 583,2 milliards; elle se chiffre maintenant à 547,4 milliards de dollars; le ratio de la dette publique nette au produit intérieur brut (PIB), après avoir culminé à 70,7 % en 1995-1996, s'est établi à 51,8 %.
- La dette contractée sur les marchés (marchés du crédit) a diminué de 30,4 milliards de dollars depuis 1996-1997. Exprimée en proportion du PIB, elle est descendue à 42,7 %, après avoir atteint 57,8 % en 1995-1996. La valeur des portefeuilles étrangers a diminué, pour s'établir à 20,8 % de la dette contractée sur les marchés. Il s'agit du ratio le plus bas constaté depuis 1987-1988.
- Les dépenses de programmes exprimées en proportion du PIB s'élèvent à 11,3 %, en baisse par rapport à 1999-2000, où elles s'établissaient à 11,5 %. Les résultats enregistrés pour 2000-2001 ont été de 0,4 milliard de dollars inférieurs aux estimations contenues dans l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.
- Les frais de la dette publique, en proportion des recettes, se sont établis à 23,6 % en 2000-2001, en baisse par rapport à leur sommet de 36 % en 1995-1996. Il s'agit du plus bas ratio depuis 1981-1982.
- Selon les méthodes comptables utilisées par la plupart des autres pays, le Canada a dégagé des ressources financières pour un cinquième exercice consécutif; il est le seul pays du G-7 à avoir réalisé cet exploit.

Le solde budgétaire

La croissance économique a été exceptionnellement vigoureuse en 2000, la forte progression enregistrée en 1999 s'étant poursuivie. Le revenu nominal, qui correspond approximativement à l'assiette fiscale fédérale, a augmenté de 8,3 %, contre 6,5 % en 1999. Lors des travaux de planification menés en prévision du budget de février 2000, les économistes du secteur privé anticipaient une hausse de 5,7 % seulement du revenu nominal en 2000. Ce chiffre a été révisé à la hausse – à 8,0 % – dans l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.

Dans ce même Exposé, l'excédent sous-jacent pour 2000-2001 a été révisé à la hausse, à 15,2 milliards de dollars, ce qui reflétait l'incidence de la croissance économique beaucoup plus forte que prévu sur les recettes fédérales. Ce chiffre tenait compte des coûts rattachés aux ententes sur le renouvellement en matière de santé et le développement de la petite enfance conclues

en septembre 2000 ainsi que des améliorations proposées du programme d'assurance-emploi. Ces coûts ont totalisé 1,8 milliard de dollars en 2000-2001.

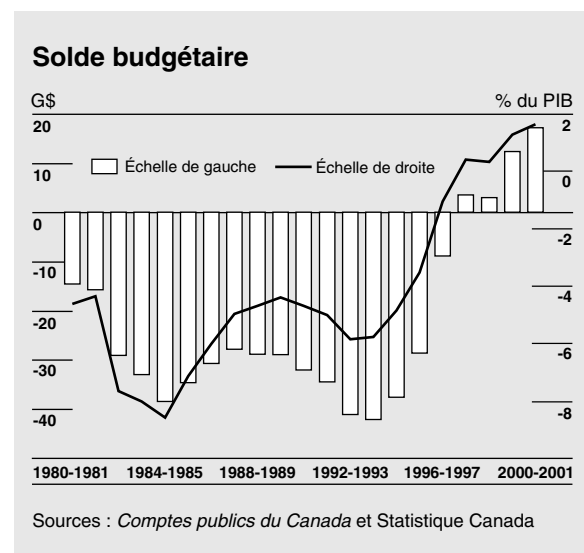


Tableau 1

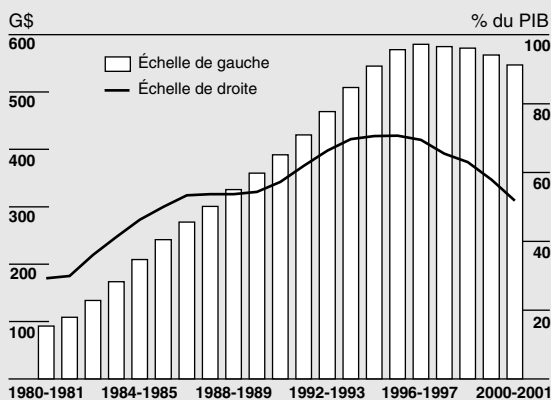
Aperçu financier

	1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001
	(G\$)							
Opérations budgétaires								
Recettes	116,0	123,3	130,3	140,9	153,2	155,7	165,7	178,6
Dépenses de programmes	-120,0	-118,7	-112,0	-104,8	-108,8	-111,4	-111,8	-119,3
Solde de fonctionnement	-4,0	4,6	18,3	36,1	44,4	44,3	53,9	59,2
Frais de la dette publique	-38,0	-42,0	-46,9	-45,0	-40,9	-41,4	-41,6	-42,1
Solde budgétaire	-42,0	-37,5	-28,6	-8,9	3,5	2,9	12,3	17,1
Opérations non budgétaires	12,2	11,6	11,4	10,2	9,3	8,6	2,3	1,8
Ressources ou besoins financiers (opérations de change exclues)	-29,9	-25,8	-17,2	1,3	12,7	11,5	14,6	19,0
Opérations de change	-2,1	-1,4	-4,7	-7,8	-2,2	-5,7	-6,8	-8,8
Total des ressources ou besoins financiers	-32,0	-27,3	-21,9	-6,5	10,6	5,8	7,7	10,2
Variation des emprunts	31,2	27,0	28,5	7,3	-9,6	-6,9	-4,0	-10,0
Variation de l'encaisse	-0,7	-0,2	6,7	0,8	1,0	-1,1	3,7	0,2
Situation financière								
Total du passif	-546,4	-584,8	-624,7	-640,7	-638,5	-640,3	-638,7	-632,9
Total de l'actif financier	38,2	39,1	50,4	57,5	58,8	63,5	74,2	85,5
Déficit accumulé (dette publique nette)	-508,2	-545,7	-574,3	-583,2	-579,7	-576,8	-564,5	-547,4
Résultats financiers (en % du PIB)								
Recettes budgétaires	15,9	16,0	16,0	16,8	17,3	17,0	17,0	16,9
Dépenses de programmes	16,4	15,4	13,8	12,5	12,3	12,2	11,5	11,3
Frais de la dette publique	5,2	5,4	5,8	5,4	4,6	4,5	4,3	4,0
Solde budgétaire	-5,8	-4,8	-3,5	-1,1	0,4	0,3	1,3	1,6
Dette publique nette	69,7	70,6	70,7	69,5	65,5	63,0	57,9	51,8

Toujours dans l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, le gouvernement a ajouté un nouvel élément à son Plan de remboursement de la dette, indiquant que, outre l'établissement d'une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars (qui, lorsqu'elle n'est pas requise, est affectée au remboursement de la dette), il annoncerait chaque automne s'il jugeait à propos de consacrer un montant additionnel au remboursement de la dette pour l'exercice. Disposant d'un excédent sous-jacent de 15,2 milliards de dollars, le gouvernement s'est engagé à affecter au moins 10 milliards au

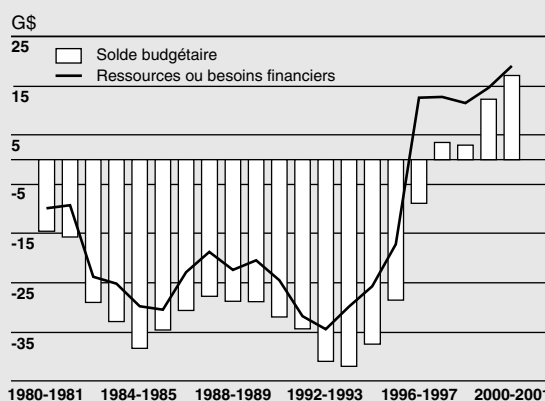
remboursement de la dette. Le solde de l'excédent, soit 5,2 milliards de dollars, a été alloué de la manière suivante : allocation pour frais de chauffage – 1,3 milliard; réductions d'impôt applicables à compter du 1^{er} janvier 2001 – 1,4 milliard; Fondation canadienne pour l'innovation – 500 millions, le montant non affecté, 1,9 milliard, pouvant servir à réduire davantage les impôts ou à hausser les dépenses dans des domaines prioritaires.

Dettes publiques nettes



Sources : Comptes publics du Canada et Statistique Canada

Solde budgétaire et ressources ou besoins financiers



Nota – Opérations de change exclues
Source : Comptes publics du Canada

Dans la *Mise à jour économique* de mai 2001, le gouvernement a précisé que, d'après les résultats financiers disponibles à ce moment, l'excédent pour 2000-2001 serait d'au moins 15 milliards de dollars. Ce chiffre tenait compte de différentes initiatives lancées entre l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000 et la fin de l'exercice 2000-2001. Le coût total de ces initiatives s'est élevé à 2,1 milliards de dollars ainsi répartis : fonds supplémentaires de 750 millions pour la Fondation canadienne pour l'innovation, 500 millions pour l'aide aux agriculteurs, 140 millions pour Génome Canada et 624 millions pour la défense.

L'excédent budgétaire définitif pour 2000-2001 a été de 17,1 milliards de dollars. La totalité de ce montant a été affecté au remboursement de la dette publique nette. Il s'agit d'une amélioration de 4,8 milliards de dollars par rapport à l'excédent enregistré en 1999-2000.

De 1993-1994 à 2000-2001, le solde budgétaire, en proportion du produit intérieur brut (PIB), est passé d'un déficit égal à 5,8 % du PIB (42 milliards de dollars) à un excédent égal à 1,6 % du PIB (17,1 milliards). Cette amélioration est attribuable pour près de 70 % à la diminution des dépenses de programmes, qui sont passées de 16,4 % du PIB en 1993-1994 à 11,3 % du PIB

en 2000-2001. Pour ce qui est du reste de l'amélioration, les frais de la dette publique ont diminué de 1,2 point de pourcentage, tandis que les recettes budgétaires ont augmenté de 1,0 point de pourcentage. Les dépenses de programmes se sont chiffrées à 119,3 milliards de dollars en 2000-2001, soit 0,7 milliard de moins qu'en 1993-1994, où elles s'établissaient à 120,0 milliards.

La dette publique nette

L'excédent de 17,1 milliards de dollars en 2000-2001 a pour effet de faire passer la dette publique nette du gouvernement fédéral – soit le montant cumulé des déficits et des excédents de chaque exercice – à 547,4 milliards, en baisse par rapport à son sommet de 583,2 milliards constaté en 1996-1997. En proportion du PIB, la dette publique nette est de 51,8 %, en baisse de 18,9 points de pourcentage par rapport à 1995-1996, où elle culminait à 70,7 %. Ce ratio est généralement considéré comme l'indicateur le plus pertinent du fardeau de la dette, puisqu'il mesure cette dernière en fonction de la capacité de financement de l'État et de ses contribuables. Il s'agit du cinquième exercice consécutif où le ratio de la dette au PIB connaît une baisse; il est maintenant à son niveau le plus bas depuis 1985-1986.

La dette publique nette est composée de la dette portant intérêt et d'autres éléments de passif, après déduction de l'actif financier. Pour sa part, la dette portant intérêt comprend la dette non échue, contractée sur les marchés, et les obligations du gouvernement découlant de comptes internes, principalement les régimes de retraite de la fonction publique fédérale. En 2000-2001, la dette contractée sur les marchés a diminué de 10,0 milliards de dollars, pour s'établir à 446,4 milliards, ce qui s'explique surtout par un encours moins élevé de bons du Trésor. Au total, la dette contractée sur les marchés a diminué de 30,4 milliards de dollars depuis 1996-1997. La dette portant intérêt s'est élevée à 589,2 milliards, en baisse de 8,7 milliards par rapport à 1999-2000, la baisse de la dette contractée sur les marchés ayant été contrebalancée par la hausse de 1,3 milliard de dollars du passif des comptes de retraite de la fonction publique et d'autres comptes.

Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. La plupart des pays industrialisés utilisent actuellement une mesure semblable comme principale mesure du solde budgétaire. L'exercice 2000-2001 s'est soldé par des ressources financières (opérations de change exclues) de 19,0 milliards de dollars. Il s'agit du cinquième exercice consécutif où le Canada dégage des ressources financières; aucun autre pays du G-7 n'a su en faire autant.

Au cours de l'exercice, des besoins nets de 8,8 milliards de dollars ont été constatés pour les opérations de change, en hausse par rapport à 1999-2000, où ces besoins s'établissaient à 6,8 milliards. En tenant compte de ce montant, les ressources financières se sont élevées à 10,2 milliards de dollars, contre 7,7 milliards en 1999-2000.

LES RECETTES BUDGÉTAIRES

Le tableau 2, à la page 11, présente les recettes budgétaires à la fois en chiffres nets et en chiffres bruts. Les chiffres nets correspondent à la façon dont les dépenses et les recettes sont présentées au Parlement ainsi que dans le budget annuel du gouvernement. En chiffres bruts, les dépenses fiscales déduites des recettes sont incluses dans les dépenses, tandis que les postes déduits des dépenses sont inclus dans les recettes, ce qui donne lieu à une hausse des recettes et des dépenses, sans que cela ait quelque incidence que ce soit sur le solde budgétaire.

Les dépenses fiscales déduites des recettes sont les suivantes :

- la Prestation fiscale canadienne pour enfants;
- le crédit trimestriel au titre de la taxe sur les produits et services (TPS);
- les remboursements de prestations de sécurité de la vieillesse.

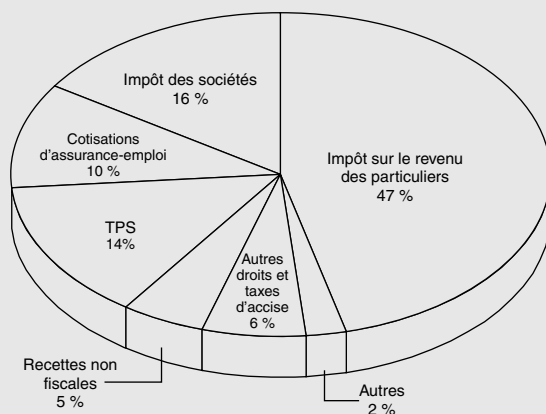
Les recettes ministérielles déduites des dépenses sont les suivantes :

- les recettes des sociétés d'État consolidées;

- les recettes perçues par les ministères en contrepartie de services particuliers, notamment le coût des services de police dans les provinces.

Le ratio des recettes – soit les recettes budgétaires nettes exprimées en proportion du PIB – donne une mesure approximative du fardeau fiscal total, puisqu'il compare les recettes totales perçues à la taille de l'économie. Le ratio des recettes en 2000-2001 a été de 16,9 %, en légère baisse par rapport à 1999-2000. Il faut souligner que, étant donné que certaines composantes importantes des revenus et bénéfices assujettis à l'impôt ne sont pas prises en compte dans le calcul du PIB par Statistique Canada, notamment les gains en capital et le revenu des régimes de retraite en fiducie, l'utilisation de ce ratio conduit à une surestimation du fardeau fiscal. En outre, la hausse marquée des gains en capital et la croissance du revenu des régimes de retraite en fiducie attribuable au vieillissement de la population exercent un effet de distorsion sur l'évolution du ratio des recettes d'une année sur l'autre. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce ratio.

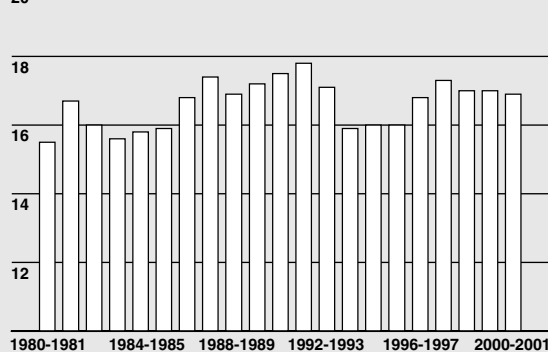
Recettes nettes en 2000-2001



Source : *Comptes publics du Canada*

Ratio des recettes

recettes exprimées en % du PIB



Sources : ministère des Finances et Statistique Canada

Les recettes nettes ont connu une forte croissance en 2000-2001, s'élevant à 178,6 milliards de dollars, en hausse de 12,9 milliards, ou 7,8 %, par rapport à 1999-2000. Environ 40 % de cette hausse est attribuable aux rentrées d'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, qui représentent la principale composante des recettes budgétaires, ont augmenté de 2,9 milliards de dollars (3,7 %) en 2000-2001, traduisant surtout la croissance économique. Cette augmentation est nettement moindre que la hausse de 6,9 milliards enregistrée lors de l'exercice précédent et que la hausse de 6,1 % du revenu des particuliers – qui correspond approximativement à l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers – enregistrée en 2000.

- Toutefois, une portion d'environ 3 milliards de dollars de la hausse enregistrée en 1999-2000 était attribuable à des rajustements d'exercices antérieurs. Les versements bruts se rapportent à la fois à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur le revenu des particuliers payable (conformément aux accords de perception fiscale conclus avec les provinces participantes) de même qu'aux cotisations au Régime de pensions du Canada et aux cotisations d'assurance-emploi versées par les employés et les employeurs. Des estimations sont préparées mensuellement, et des ajustements sont apportés une fois que l'Agence des douanes et du revenu du Canada fournit des données préliminaires ou définitives. En 1999-2000, des sommes importantes ont été transférées aux rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, par suite de la surestimation de ces obligations à l'égard d'exercices antérieurs. Aucun rajustement important d'exercices antérieurs n'a influé sur les résultats pour 2000-2001.
- Un autre facteur ayant concouru à endiguer la progression des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers en 2000-2001 est la majoration de 0,8 milliard de dollars de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, par suite de l'entrée en vigueur des bonifications annoncées dans les budgets précédents.

- Une fois ces facteurs pris en compte, la hausse sous-jacente des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers a été de 5,3 %, soit légèrement moins que l'augmentation estimative du revenu des particuliers. Habituellement, l'augmentation des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers excède quelque peu celle du revenu des particuliers. Toutefois, les réductions d'impôt annoncées dans le budget de février 2000 et dans l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, dans le cadre du Plan quinquennal de réduction des impôts du gouvernement, ont limité la hausse de ces rentrées. Les mesures en question comportaient la réduction des taux d'imposition, la hausse des seuils de revenu, le rétablissement intégral de l'indexation du régime fiscal et l'élimination de la surtaxe de 5 %.

Les rentrées d'impôt sur les bénéfices des sociétés ont augmenté de 5,0 milliards de dollars (21,8 %) en 2000-2001, la forte progression des bénéfices des sociétés s'étant poursuivie (en hausse d'environ 22 % en 2000). Les rentrées des autres impôts directs, qui reflètent essentiellement les bénéfices des sociétés, ont progressé de 0,8 milliard de dollars, soit 23,2 %.

Les recettes découlant des cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,2 milliard de dollars (1,2 %) en 2000-2001, en raison de la hausse marquée du nombre de personnes occupant un emploi, contrebalancée pour une bonne part par la réduction des taux de cotisation. Le taux de cotisation des employés (par tranche de 100 \$ de gains assurables) est passé de 2,55 \$ en 1999 à 2,40 \$ en 2000, puis à 2,25 \$ en 2001, le taux de cotisation des employeurs faisant l'objet des mêmes réductions.

Les taxes et droits d'accise nets ont augmenté de 3,2 milliards de dollars (9,8 %). Des variations importantes ont cependant été observées entre les composantes de ces recettes.

- Les recettes de TPS ont progressé de 2,2 milliards de dollars (9,7 %), soit à peu près autant que lors de l'exercice précédent. Les dépenses de consommation ont continué de connaître une croissance vigoureuse en 2000.

- Les droits de douane à l'importation ont augmenté de 0,7 milliard de dollars (33,3 %) après avoir connu un recul lors des deux années précédentes. La hausse s'explique par la forte augmentation des importations; quant aux baisses des deux années précédentes, elles étaient d'abord attribuables à la réduction des droits de douane aux termes d'accords internationaux.
- Les autres taxes et droits d'accise ont augmenté de 4,1 %.

Les recettes non fiscales nettes ont augmenté de 0,7 milliard de dollars (7,9 %) en 2000-2001,

en raison surtout des gains imputables aux comptes d'opérations de change, des bénéfices de la Banque du Canada et des intérêts sur les soldes de comptes bancaires.

Les recettes budgétaires brutes en 2000-2001 ont dépassé de 13,8 milliards de dollars les recettes budgétaires nettes, ce qui représente une augmentation de 1,5 milliard par rapport à 1999-2000. Cela est attribuable principalement à la hausse des paiements au titre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, par suite des majorations des prestations annoncées dans les derniers budgets.

Tableau 2

Recettes budgétaires

	1999-2000	2000-2001	Variation nette	
		(M\$)		(%)
Impôts directs nets				
Impôt sur le revenu des particuliers	79 378	82 305	2 927	3,7
Impôt des sociétés	23 170	28 212	5 042	21,8
Autres	3 499	4 312	813	23,2
Total	106 047	114 829	8 782	8,3
Cotisations d'assurance-emploi	18 512	18 731	219	1,2
Taxes et droits d'accise nets				
Taxe sur les produits et services (TPS)	22 790	24 990	2 200	9,7
Droits de douane à l'importation	2 105	2 807	702	33,3
Autres taxes et droits d'accise				
Taxes sur l'énergie	4 757	4 805	48	1,0
Autres	3 234	3 514	280	8,7
Total	7 991	8 319	328	4,1
Total	32 886	36 116	3 230	9,8
Recettes fiscales nettes	157 445	169 676	12 231	7,8
Recettes non fiscales nettes				
Rendement des placements	5 251	6 144	893	17,0
Autres recettes non fiscales	3 012	2 770	-242	-8,0
Total	8 263	8 914	651	7,9
Recettes budgétaires nettes	165 708	178 590	12 882	7,8
Ajustements				
Prestation fiscale canadienne pour enfants	6 000	6 811	811	13,5
Remboursement de prestations de sécurité de la vieillesse	-554	-588	-34	6,2
Crédit trimestriel pour TPS	2 847	2 901	54	1,9
Recettes déduites des dépenses	2 625	2 874	249	9,5
Recettes des sociétés d'État consolidées	1 391	1 762	371	26,7
Ajustement net	12 309	13 760	1 451	11,8
Recettes budgétaires brutes	178 017	192 350	14 333	8,1

LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Le tableau 3, à la page 17, présente les dépenses budgétaires en chiffres bruts et en chiffres nets. Les différences sont les mêmes que celles entre les recettes budgétaires brutes et les recettes budgétaires nettes.

Les dépenses budgétaires nettes se sont élevées à 161,4 milliards de dollars en 2000-2001, en hausse de 8,0 milliards (5,2 %) par rapport à 1999-2000. Le ratio des dépenses – les dépenses budgétaires nettes en proportion des recettes budgétaires nettes – s’est établi à 90,4 % en 2000-2001, comparativement à 92,6 % en 1999-2000. En 1993-1994, le ratio des dépenses s’élevait à 136,2 %.

Constituant 26 % des dépenses totales, les frais de la dette publique représentent la plus importante composante des dépenses budgétaires. Ces frais ont augmenté de 0,4 milliard de dollars (1,1 %) en 2000-2001. L’évolution des taux d’intérêt influe sur les frais de la dette publique, tout comme l’encours de la dette portant intérêt et sa composition.

- Le taux d’intérêt effectif moyen applicable à la dette portant intérêt du gouvernement (dette non échue et obligations découlant des régimes de retraite) a été de 7,6 % en 2000-2001, contre 7,4 % l’exercice précédent. Le taux d’intérêt effectif moyen de la dette non échue

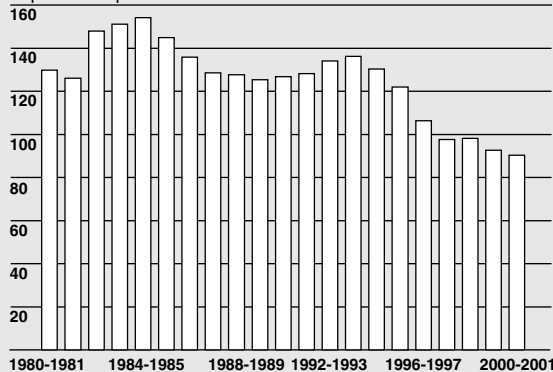
s’élevait à 6,9 % et celui applicable aux comptes de retraite et autres comptes, à 9,7 %.

- L’encours de la dette portant intérêt a diminué de 8,7 milliards de dollars en 2000-2001, passant de 597,9 milliards à 589,2 milliards. Pour sa part, l’encours de la dette contractée sur les marchés a diminué de 10,0 milliards de dollars, pour s’établir à 446,4 milliards, tandis que les obligations découlant des comptes de retraite et autres comptes se sont chiffrées à 142,8 milliards, en hausse de 1,3 milliard. Depuis 1993-1994, la part de la dette contractée sur les marchés a diminué de plus de 4,5 points de pourcentage, et il y a eu une hausse correspondante des obligations découlant des comptes de retraite et autres comptes. Toujours en ce qui a trait à la dette contractée sur les marchés, la part d’obligations négociables a augmenté de plus de 20 points de pourcentage, tandis que la part de bons du Trésor et d’Obligations d’épargne du Canada a baissé.

Le ratio des intérêts – les frais de la dette publique en proportion des recettes budgétaires nettes – a diminué, passant de 25,1 % en 1999-2000 à 23,6 % en 2000-2001. Ce ratio nous apprend que, en 2000-2001, le gouvernement a consacré environ 24 cents de chaque dollar de recettes au paiement des intérêts

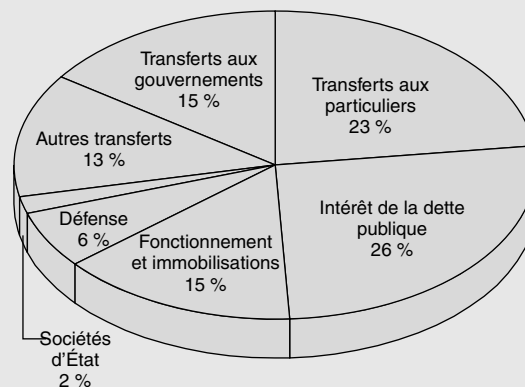
Ratio des dépenses

dépenses exprimées en % des recettes



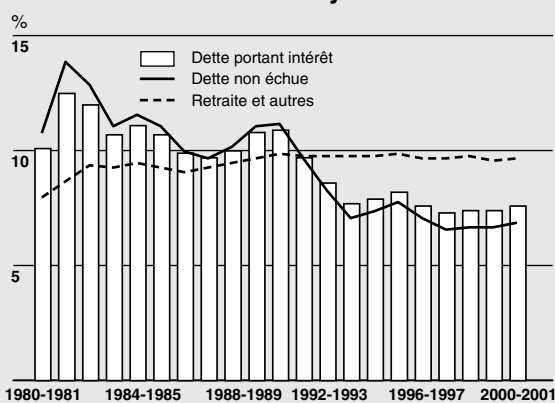
Source : Comptes publics du Canada

Dépenses nettes en 2000-2001



Source : Comptes publics du Canada

Dettes portant intérêt – Taux d'intérêt effectif moyen



Source : Comptes publics du Canada

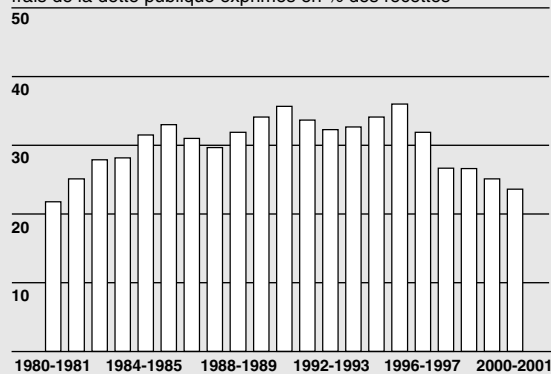
sur la dette publique. C'est bien moins qu'en 1995-1996, où ce ratio culminait à 36 cents par dollar de recettes. En fait, c'est le ratio le plus bas enregistré depuis 1981-1982. Le ratio correspond aux sommes que le gouvernement doit verser pour s'acquitter de ses obligations à l'égard de sa dette. Plus ce ratio est bas, plus le gouvernement a de marge de manœuvre pour se pencher sur les grandes priorités des Canadiennes et des Canadiens.

Il convient d'observer que les frais de la dette publique sont présentés en chiffres bruts. Cependant, certains des emprunts de l'État sont assortis d'éléments d'actif correspondants, par exemple les emprunts reliés au Compte du fonds des changes. Ces éléments d'actif rapportent des intérêts, inclus dans les recettes budgétaires à titre de revenus de placements. Si ces produits étaient pris en compte, les frais de la dette publique pour 2000-2001 seraient de 6,1 milliards de dollars de moins. Dès lors, les frais de la dette publique « nets » auraient diminué de 0,4 milliard entre 1999-2000 et 2000-2001.

Les dépenses de programmes nettes, c'est-à-dire les dépenses budgétaires nettes moins les frais de la dette publique, se sont chiffrées à 119,3 milliards de dollars en 2000-2001, en hausse de 7,6 milliards (6,8 %) par rapport à 1999-2000. La part des programmes, c'est-à-dire

Ratio des intérêts

frais de la dette publique exprimés en % des recettes



Source : Comptes publics du Canada

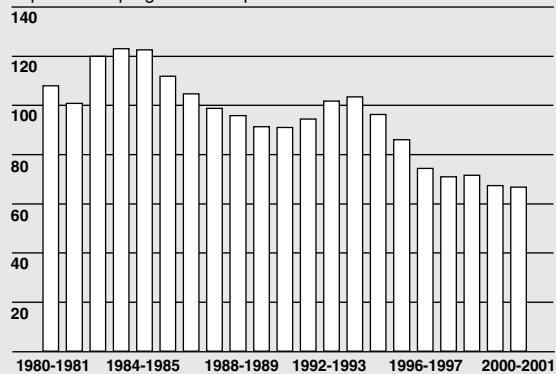
les dépenses de programmes nettes en proportion des recettes budgétaires nettes, s'établit à 66,8 %, en légère baisse par rapport à 1999-2000. En 1993-1994, la part des programmes était de 103,5 %.

Au chapitre des dépenses de programmes, les principaux transferts aux particuliers ont augmenté de 2,4 milliards de dollars (7,1 %), en raison d'abord de l'allocation ponctuelle pour frais de chauffage ainsi que de la hausse du montant total des prestations aux personnes âgées.

- Les prestations aux personnes âgées se composent des paiements de sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti et de l'allocation au conjoint. Leur total a augmenté de 0,8 milliard de dollars en 2000-2001, en raison à la fois de la hausse du montant moyen des prestations, celles-ci étant indexées en fonction de l'inflation, et d'une augmentation du nombre de bénéficiaires.
- Les prestations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,1 milliard de dollars en 2000-2001. Les prestations régulières ont décliné légèrement en raison de la baisse du nombre de chômeurs. Par contre, les transferts aux provinces en vertu des ententes sur le développement du marché du travail

Part des programmes

dépenses de programmes exprimées en % des recettes



Source : Comptes publics du Canada

ainsi que les prestations spéciales (p. ex., prestations de maladie, prestations de maternité et prestations parentales) ont augmenté. En septembre 2000, le gouvernement a annoncé des modifications touchant les prestations d'assurance-emploi. Les modifications en question ont reçu la sanction royale en juin 2001 et sont applicables rétroactivement à compter d'octobre 2000. Les obligations découlant de ces modifications ont également contribué à la hausse du total des prestations d'assurance-emploi.

- Dans l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, le gouvernement proposait d'accorder une allocation ponctuelle pour frais de chauffage à l'intention des Canadiens à revenu faible ou modeste. Le coût total de cette allocation, versée en janvier 2001, a été de 1,5 milliard de dollars.

Les principaux transferts aux autres administrations publiques comprennent les sommes versées au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), des accords fiscaux (péréquation, transferts aux territoires et un certain nombre de programmes de moindre envergure) et des paiements de remplacement de programmes permanents. Les transferts nets en espèces ont augmenté de 1,5 milliard de dollars (6,4 %) en 2000-2001.

- Le TCSPS, un programme de transfert global, fournit une aide financière au titre des soins de santé, de l'éducation postsecondaire et des services sociaux, y compris le développement de la petite enfance. Le transfert aux provinces et aux territoires se fait sous forme d'espèces et de points d'impôt. Dans le budget de 1999, le plancher de la composante en espèces a été porté de 12,5 milliards de dollars en 1999-2000 à 13,5 milliards en 2000-2001. Dans le cadre des ententes sur le renouvellement en matière de santé et le développement de la petite enfance conclues en septembre 2000, le gouvernement fédéral a adopté des mesures législatives prévoyant le versement d'espèces additionnelles totalisant 21,1 milliards de dollars au titre du TCSPS au cours des cinq prochaines années. Dans ses budgets de 1999 et de 2000, le gouvernement avait annoncé des paiements spéciaux de 3,5 milliards et de 2,5 milliards, respectivement, devant être confiés à une fiducie en main tierce, les provinces et territoires pouvant puiser à même ces fonds pour combler leurs besoins en matière de soins de santé sur une période de trois à quatre ans. Ces suppléments ont été imputés aux exercices 1998-1999 et 1999-2000, respectivement.
- Toujours dans le cadre des ententes sur le renouvellement en matière de santé et le développement de la petite enfance conclues en septembre 2000, le gouvernement fédéral a confié à une fiducie en main tierce la somme de 1 milliard de dollars, que les provinces et territoires pourront utiliser sur une période de deux ans pour acquérir du nouveau matériel médical.
- Les droits aux termes des accords fiscaux ont augmenté de 2,0 milliards de dollars en tout (18,3 %), la plus grande part de cette hausse étant attribuable au programme de péréquation. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral consent des transferts aux provinces moins nanties, afin qu'elles puissent fournir des niveaux de services publics comparables sans avoir à appliquer des taux d'imposition plus élevés. Les dispositions législatives régissant le programme de péréquation sont reconduites tous les cinq ans. Aux termes des dispositions

actuellement en vigueur, qui visent la période allant de 1999-2000 à 2003-2004, le plafond des droits à péréquation en 1999-2000 était de 10 milliards de dollars, somme à laquelle s'applique un facteur de majoration annuelle rattaché à la hausse du PIB nominal. En septembre 2000, le gouvernement a annoncé que, pour 1999-2000 seulement, le plafond serait levé, ce qui s'est traduit par des droits à péréquation additionnels de 0,8 milliard de dollars environ pour l'exercice. Les dispositions législatives autorisant ce paiement ont reçu la sanction royale en juin 2001. Conformément aux règles comptables du gouvernement, cette somme a été imputée à l'exercice 2000-2001.

- Les paiements de remplacement de programmes permanents représentent des recouvrements de dégrèvements de points d'impôt fédéraux aux termes d'ententes de non-participation. Ces dernières permettent aux provinces d'exercer un contrôle administratif et financier sur certains programmes fédéraux-provinciaux. En échange, le gouvernement fédéral leur consent des points d'impôt, dont la valeur est déduite du total des droits et est, par conséquent, recouvrée à même les transferts en espèces. Ces recouvrements traduisent la hausse de la valeur des points d'impôt.

Les dépenses de programmes directes, c'est-à-dire le total des dépenses de programmes moins les principaux transferts aux particuliers et aux autres administrations, se composent de subventions et d'autres paiements de transfert, de dépenses liées aux sociétés d'État et à la défense, et des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations des ministères et organismes fédéraux. Ces dépenses se sont chiffrées à 57,5 milliards de dollars en 2000-2001, en hausse de 3,7 milliards (6,8 %) par rapport à 1999-2000.

Au chapitre des dépenses de programmes directes :

- Les subventions et autres paiements de transfert ont augmenté de 1,7 milliard de dollars, soit 8,6 %, ce qui est attribuable principalement à de nouvelles initiatives, notamment :
 - 500 millions de dollars à Inforoute Santé Canada inc., en vue d'accélérer l'élaboration et la mise en application de systèmes de technologie de l'information modernes contribuant à l'amélioration des soins de santé. Cet investissement fait partie des ententes de septembre 2000 sur le renouvellement en matière de santé et le développement de la petite enfance;
 - 1,25 milliard de dollars affectés à la Fondation canadienne pour l'innovation, afin de permettre à cette dernière d'octroyer des fonds aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux hôpitaux de recherche et aux organismes à but non lucratif dans le but de les aider à moderniser leur infrastructure de recherche et à acquitter les coûts d'exploitation et d'entretien connexes. En 1999-2000, le gouvernement a affecté 900 millions de dollars additionnels à cette fin. Au total, les fonds transférés par le gouvernement à la Fondation canadienne pour l'innovation se chiffrent à 3,15 milliards de dollars.
- Les dépenses liées aux sociétés d'État ont diminué légèrement. Cette composante comprend les crédits budgétaires affectés aux sociétés d'État consolidées (les sociétés d'État dont la principale source de revenu est constituée de fonds versés par le gouvernement) et les bénéfices et pertes annuels des sociétés d'État entreprises.
- Les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations comprennent les frais de l'administration fédérale et de la défense ainsi que les coûts des services particuliers fournis au public, par exemple :
 - les soins de santé dispensés aux Autochtones et aux anciens combattants;
 - la recherche effectuée par les ministères fédéraux;
 - l'inspection des aliments;

- la garde côtière ainsi que le sauvetage aérien et en mer;
 - l'administration des parcs nationaux et des lieux historiques;
 - la perception des impôts et taxes;
 - le fonctionnement des établissements correctionnels fédéraux et les services policiers;
 - l'administration des programmes.
- Ces dépenses ont augmenté de 2,0 milliards de dollars (6,5 %) en 2000-2001. Ainsi :
 - Les dépenses reliées à la défense ont diminué de 0,5 milliard de dollars, ce qui est attribuable surtout à l'allocation ponctuelle de fonds en 1999-2000 aux forces armées pour assurer le respect des engagements internationaux du Canada.
 - Les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations autres que celles reliées à la défense ont augmenté de 2,5 milliards de dollars. La plus grande partie de cette hausse est attribuable aux coûts découlant de la reprise des négociations collectives, après

nombre d'années de gel salarial, et à des fonds additionnels de quelque 0,7 milliard de dollars affectés à l'entretien et à l'exploitation. En 1999-2000, le Secrétariat du Conseil du Trésor a mené un examen en profondeur de la capacité de différents ministères d'exécuter les programmes existants. Cet examen s'est traduit par une augmentation de fonds affectés à un nombre limité de programmes qui sont jugés essentiels au titre de la santé et de la sécurité des Canadiens ou de la viabilité de services publics de qualité. La plus grande partie des fonds additionnels ont été affectés à Santé Canada, à la Gendarmerie royale du Canada, à Pêches et Océans Canada et à Justice Canada ou ont été consacrés à l'amélioration et à l'entretien des immeubles fédéraux.

Les dépenses budgétaires brutes ont dépassé de 13,8 milliards de dollars les dépenses budgétaires nettes, ce qui concorde avec l'écart entre les recettes budgétaires brutes et les recettes budgétaires nettes. Ces écarts ont été décrits dans la section portant sur les recettes budgétaires.

Tableau 3

Dépenses budgétaires

	1999-2000	2000-2001	Variation nette	
		(M\$)		(%)
Principaux transferts nets aux particuliers				
Prestations aux personnes âgées	23 410	24 256	846	3,6
Prestations d'assurance-emploi	11 301	11 444	143	1,3
Allocation pour frais de chauffage		1 459	1 459	1,459
Total	34 711	37 159	2 448	7,1
Principaux transferts aux autres administrations				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux				
Droits en espèces - général	12 500	13 500	1 000	8,0
Supplément en espèces	2 500		-2 500	
Rajustements d'exercices antérieurs	-53		53	
Fonds pour l'acquisition de matériel médical		1 000	1 000	1,000
Accords fiscaux	10 721	12 684	1 963	18,3
Paiements de remplacement de programmes permanents	-2 425	-2 460	-35	1,4
Total	23 243	24 724	1 481	6,4
Dépenses de programmes directes nettes				
Subventions et autres transferts				
Agriculture et Agroalimentaire	1 518	1 822	304	20,0
Affaires étrangères et Commerce international	2 114	2 358	244	11,5
Santé Canada	1 161	1 302	141	12,1
Développement des ressources humaines	2 008	1 995	-13	-0,6
Affaires indiennes et du Nord canadien	4 185	4 448	263	6,3
Industrie et organismes de développement régional	2 071	2 079	8	0,4
Anciens combattants	1 402	1 463	61	4,4
Fondation canadienne pour l'innovation	900	1 250	350	38,9
Inforoute Santé Canada inc.		500	500	
Autres	4 011	3 827	-184	-4,6
Total	19 370	21 044	1 674	8,6
Sociétés d'État				
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 928	1 906	-23	-1,2
Société Radio-Canada	879	902	23	2,6
Autres	146	96	-51	-34,6
Total	2,953	2 903	-50	-1,7
Dépenses de fonctionnement et immobilisations				
Défense	10 201	9 696	-505	-5,0
Tous les autres ministères	21 285	23 822	2 537	11,9
Total	31 486	33 518	2 032	6,5
Dépenses de programmes directes nettes	53 809	57 465	3 656	6,8
Dépenses de programmes nettes	111 763	119 348	7 585	6,8
Frais de la dette publique	41 647	42 094	447	1,1
Dépenses budgétaires nettes	153 410	161 442	8 032	5,2
Ajustements				
Prestation fiscale canadienne pour enfants	6 000	6 811	811	13,5
Remboursement de prestations de sécurité de la vieillesse	-554	-588	-34	6,2
Crédit trimestriel pour la taxe sur les produits et services	2 847	2 901	54	1,9
Recettes déduites des dépenses	2 625	2 874	249	9,5
Recettes des sociétés d'État consolidées	1 391	1 762	371	26,7
Ajustement net	12 309	13 760	1 451	11,8
Dépenses budgétaires brutes	165 719	175 202	9 483	5,7

Nota – Le total des composantes pour 1999-2000 diffère de celui paraissant dans les comptes publics en raison d'une reclassification.

LE SOLDE BUDGÉTAIRE, LES RESSOURCES OU LES BESOINS FINANCIERS, ET LA DETTE

C'est le solde budgétaire qui permet le mieux d'évaluer la situation financière du gouvernement fédéral. Il est présenté suivant la méthode de comptabilité d'exercice modifiée, en vertu de laquelle les engagements de l'État sont constatés dès qu'ils sont souscrits, peu importe à quel moment le paiement correspondant est effectué. Le solde budgétaire ne vise que les activités sur lesquelles le gouvernement exerce un contrôle législatif.

En revanche, les ressources ou les besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Ils diffèrent du solde budgétaire, car ils englobent les opérations relatives aux prêts, aux placements et aux avances, aux régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et aux autres comptes à fins déterminées, ainsi que l'évolution des autres éléments de passif et d'actif financiers. Ces activités font partie des opérations non budgétaires. Le passage de la comptabilité d'exercice à la comptabilité de caisse est également reflété dans les opérations non budgétaires.

Les opérations non budgétaires se sont soldées en 2000-2001 par des ressources nettes de 1,8 milliard de dollars, comparativement à des ressources nettes de 2,3 milliards en 1999-2000. Au chapitre des principales composantes :

- Les prêts, placements et avances se sont traduits par des besoins nets de 1,7 milliard de dollars; ces besoins découlent principalement du fait que c'est de nouveau le gouvernement, et non plus les grandes banques, qui gère le Programme canadien de prêts aux étudiants et consent les prêts.
- Les régimes de retraite et autres comptes ont engendré des ressources nettes de 1,3 milliard de dollars, contre 7,0 milliards en 1999-2000. Cette baisse est d'abord attribuable aux réformes des régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux, entrées en vigueur le 1^{er} avril 2001. Dorénavant, les cotisations

de l'employeur et des employés aux régimes sont investis sur les marchés financiers et ne sont plus incorporées aux opérations non budgétaires, ce qui a pour effet de réduire de 3 milliards de dollars par année environ les ressources rattachées aux opérations non budgétaires. De plus, un certain nombre de sociétés d'État qui participaient aux régimes de retraite de la fonction publique ont établi leur propre régime de retraite; les actifs correspondants ont donc été transférés à ces nouveaux régimes.

- Les autres opérations ont donné lieu à des ressources nettes de 2,2 milliards de dollars, comparativement à des besoins nets de 4,4 milliards en 1999-2000.

Compte tenu de l'excédent budgétaire de 17,1 milliards de dollars et des ressources nettes de 1,8 milliard dégagées par les opérations non budgétaires, le gouvernement a enregistré des ressources financières, opérations de change exclues, de 19,0 milliards de dollars en 2000-2001, en hausse par rapport aux ressources financières de 14,6 milliards réalisées en 1999-2000. Il s'agit du cinquième exercice d'affilée où des ressources nettes sont dégagées.

Les ressources ou les besoins financiers comprennent les opérations de change qui, elles, représentent toutes les opérations sur les réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes. Ce dernier a pour objet de promouvoir l'ordre et la stabilité du dollar canadien sur le marché des changes. L'achat de dollars canadiens constitue une ressource dégagée par les opérations du Fonds de change, tandis que la vente de dollars canadiens représente un besoin. L'évolution des obligations libellées en devises, qui servent à modifier le niveau des réserves de change du Canada, influe aussi sur les opérations de change. En 2000-2001, ces opérations se sont soldées par des besoins de 8,8 milliards de dollars, comparativement à des besoins de 6,8 milliards en 1999-2000.

On a par conséquent constaté des ressources financières nettes – l'excédent budgétaire plus les opérations non budgétaires et les opérations de change – de 10,2 milliards de dollars en 2000-2001, contre des ressources financières nettes de 7,7 milliards en 1999-2000.

Grâce à ces ressources financières nettes, le gouvernement a remboursé 10,0 milliards de dollars de sa dette contractée sur les marchés, et il a augmenté son encaisse de 0,2 milliard. Au 31 mars 2001, l'encaisse s'établissait à 13,2 milliards de dollars.

Le passif total comprend la dette portant intérêt et d'autres obligations. La dette portant intérêt, qui comprend la dette contractée sur les marchés et les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et aux autres comptes, s'élevait à 589,2 milliards de dollars au 31 mars 2001, en baisse de 8,7 milliards par rapport à l'exercice précédent. Les autres passifs, comme les créiteurs et les charges à payer, ont augmenté de 2,9 milliards de dollars par rapport à 1999-2000, s'établissant à 43,6 milliards. Par conséquent, le passif total, ou la dette brute, s'est établi à 632,9 milliards de dollars.

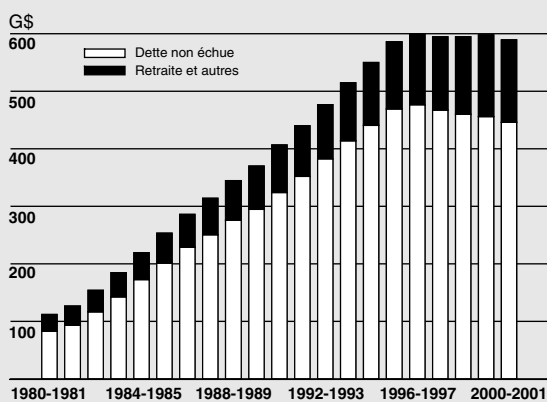
Les actifs financiers comprennent l'encaisse et les débiteurs, les comptes de change et les prêts, placements et avances. Les immobilisations, les stocks et les recettes fiscales nettes à recevoir ne sont pas actuellement inclus, mais le seront lorsque le gouvernement adoptera la méthode de

comptabilité d'exercice intégrale, à la fin de 2001-2002. Les immobilisations et les stocks sont imputés aux dépenses en totalité au moment de l'acquisition ou de la construction, tandis que les recettes fiscales sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les actifs financiers s'élevaient à 85,5 milliards de dollars au 31 mars 2001, en hausse de 11,3 milliards par rapport au 31 mars 2000; cette hausse est d'abord attribuable à l'accroissement de l'actif dans les comptes d'opérations de change, le gouvernement continuant d'accroître les réserves de change à l'instar d'autres pays comparables. L'actif inclus dans les réserves de change rapporte des intérêts, qui sont incorporés aux recettes budgétaires. En 2000-2001, les recettes brutes se sont élevées à 2,3 milliards de dollars, en hausse de 0,4 milliard par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le déficit accumulé, ou la dette publique nette, s'élevait à 547,4 milliards de dollars au 31 mars 2001, soit une baisse de 17,1 milliards par rapport au 31 mars 2000, et de 35,8 milliards par rapport au sommet de 583,2 milliards atteint le 31 mars 1997.

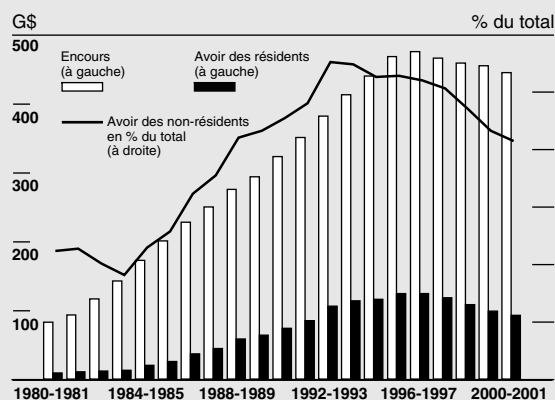
La valeur des portefeuilles étrangers de titres du gouvernement canadien était estimée à 97,3 milliards de dollars à la fin de mars 2001, ce qui représente 20,8 % de la dette totale contractée sur les marchés par le gouvernement. Il s'agit du ratio le plus bas constaté depuis 1987-1988.

Dette portant intérêt



Source : Comptes publics du Canada

Portefeuilles étrangers de titres du gouvernement canadien



Source : Banque du Canada

Tableau 4

Solde budgétaire et ressources ou besoins financiers

	1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001
	(G\$)							
Solde budgétaire	-42,0	-37,5	-28,6	-8,9	3,5	2,9	12,3	17,1
Opérations non budgétaires								
Prêts, placements et avances	0,6	0,3	2,7	0,3	2,0	0,5	-0,3	-1,7
Régimes de retraite et autres comptes								
Régimes de retraite								
du secteur public (nets)	6,2	6,9	6,8	6,3	3,3	5,0	5,9	0,8
Régime de pensions du Canada	-0,1	0,7	0,2	0,1	0,5	1,2	0,8	0,2
Autres	0,2	1,0	0,6	0,5	0,1	0,9	0,2	0,3
Total	6,2	8,7	7,6	6,9	3,8	7,0	7,0	1,3
Autres opérations	5,4	2,6	1,1	3,0	3,4	1,1	-4,4	2,2
Total	12,2	11,6	11,4	10,2	9,3	8,6	2,3	1,8
Ressources ou besoins financiers (opérations de change exclues)	-29,9	-25,8	-17,2	1,3	12,7	11,5	14,6	19,0
Opérations de change	-2,1	-1,4	-4,7	-7,8	-2,2	-5,7	-6,8	-8,8
Solde financier	-32,0	-27,3	-21,9	-6,5	10,6	5,8	7,7	10,2
Variation des emprunts	31,2	27,0	28,5	7,3	-9,6	-6,9	-4,0	-10,0
Variation de l'encaisse	-0,7	-0,2	6,7	0,8	1,0	-1,1	3,7	0,2
Encaisse au 31 mars	2,1	1,9	8,6	9,4	10,4	9,3	13,0	13,2

Tableau 5

Encours de la dette en fin d'exercice

	1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001
	(G\$)							
Dette portant intérêt								
Dette non échue	414,0	441,0	469,5	476,9	467,3	460,4	456,4	446,4
Régimes de retraite et autres comptes	100,5	109,2	116,9	123,7	127,5	134,6	141,5	142,8
Total	514,5	550,2	586,4	600,6	594,8	595,0	597,9	589,2
Autres passifs	31,9	34,6	38,3	40,1	43,7	45,3	40,7	43,6
Passif total (dette brute)	546,4	584,8	624,7	640,7	638,5	640,3	638,7	632,9
Actifs financiers	38,2	39,1	50,4	57,5	58,8	63,5	74,2	85,5
Déficit accumulé (dette publique nette)	508,2	545,7	574,3	583,2	579,7	576,8	564,5	547,4

COMPARAISON DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES EFFECTIFS AVEC LES PRÉVISIONS CONTENUES DANS L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE ET MISE À JOUR BUDGÉTAIRE D'OCTOBRE 2000

Dans cette section, les chiffres réels au titre des principales composantes du solde budgétaire pour 2000-2001 sont comparés avec les prévisions faites dans l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.

Conformément au Plan de remboursement de la dette, l'objectif financier pour chaque exercice repose sur les éléments suivants :

- la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, à des fins de planification budgétaire;
- l'inclusion d'une réserve pour éventualités annuelle, dans le but de couvrir les risques inhérents aux imprévus et les imprécisions inévitables des modèles économiques et financiers servant à traduire les hypothèses économiques en prévisions budgétaires détaillées. Les fonds de la réserve ne peuvent pas être consacrés à de nouvelles initiatives stratégiques; si la réserve n'est pas requise, elle est affectée au remboursement de la dette publique. En 2000-2001, la réserve pour éventualités était de 3,0 milliards de dollars;
- une marge de prudence additionnelle, afin de se prémunir davantage contre le retour à l'ère des déficits. Pour l'exercice 2000-2001, cette marge de prudence a été fixée à 1 milliard de dollars.

Dans l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, le gouvernement a ajouté un élément au Plan de remboursement de la dette : chaque année, à l'automne, il annoncerait s'il estime à propos de consacrer un montant additionnel au remboursement de la dette au cours de l'exercice. Pour 2000-2001, le gouvernement s'est ainsi engagé à affecter une part de l'excédent budgétaire d'au moins 10 milliards de dollars au remboursement de la dette.

La croissance économique enregistrée en 2000 a été beaucoup plus vigoureuse que ce que l'on prévoyait au moment de l'élaboration du budget de 2000. La croissance du revenu nominal prévue pour 2000, selon la moyenne des prévisions du secteur privé, était de 5,7 %. Dans l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire*, ce chiffre avait été révisé à la hausse, à 8 %. Selon les estimations préliminaires publiées par Statistique Canada à la fin de mai 2000, le revenu nominal aurait augmenté de 8,3 % en 2000.

Dans l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire*, l'excédent budgétaire pour 2000-2001 était estimé à 11,9 milliards de dollars, dont 10 milliards avaient été réservés aux fins de remboursement de la dette. L'excédent définitif a été de 5,2 milliards de dollars supérieur à ce que l'on avait prévu; la totalité de ce montant a été affecté au remboursement de la dette.

Les recettes budgétaires ont été de 4,9 milliards de dollars plus élevées. Les recettes non fiscales ont été de 1,7 milliard supérieures aux prévisions, du fait principalement de recettes plus élevées imputables aux comptes d'opérations de change. Les taxes et droits d'accise ont été eux aussi de 1,7 milliard supérieurs aux prévisions, surtout en raison de la perception d'un montant de droits de douane à l'importation beaucoup plus élevé que ce à quoi on s'attendait. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et les rentrées des autres impôts sur le revenu ou les bénéficiaires ont été de 0,9 milliard et de 0,8 milliard de dollars plus élevées, respectivement.

Les dépenses de programmes ont été inférieures de 0,4 milliard de dollars aux prévisions contenues dans l'*Exposé économique et mise à jour budgétaire*, en dépit des nouvelles initiatives annoncées (d'un coût de 2,1 milliards de dollars), notamment l'affectation de fonds additionnels

pour la Fondation canadienne pour l'innovation, les mesures d'aide aux agriculteurs et la défense. L'incidence de ces initiatives a été plus que compensée par les dépenses de programmes directes moindres que prévu, reflétant les gains nets plus élevés que prévu des sociétés d'État entreprises, les ajustements estimatifs non amortis

au titre des régimes de retraite par suite de la mise sur pied par plusieurs sociétés d'État de leur propre régime de retraite ainsi que la plus grande quantité de crédits inutilisés en raison du moment où ont été tenues les élections fédérales. Les frais de la dette publique ont été de 0,1 milliard inférieurs aux estimations.

Tableau 6

Comparaison des résultats budgétaires effectifs avec les prévisions contenues dans l'Exposé économique et mise à jour budgétaire d'octobre 2000

	Chiffres réels	Prévisions (G\$)	Variation
Recettes budgétaires			
Impôt sur le revenu des particuliers	82,3	81,4	0,9
Impôt des sociétés	28,2	28,5	-0,3
Autres impôts directs	4,3	3,5	0,8
Cotisations d'assurance-emploi	18,7	18,7	0,0
Taxe sur les produits et services	25,0	24,2	0,8
Droits de douane à l'importation	2,8	2,1	0,7
Autres taxes et droits d'accise	8,3	8,1	0,2
Recettes non fiscales	8,9	7,2	1,7
Total	178,6	173,7	4,9
Dépenses de programmes			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux personnes âgées	24,3	24,3	0,0
Prestations d'assurance-emploi	11,4	11,6	-0,2
Allocation pour frais de chauffage	1,5	1,3	0,1
Principaux transferts aux autres administrations			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	14,5	14,5	0,0
Accords fiscaux	12,7	12,1	0,6
Paiements de remplacement de programmes permanents	-2,5	-2,4	-0,1
Dépenses de programmes directes			
Subventions et autres transferts	21,0	20,6	0,4
Dépenses des sociétés d'État	2,9	4,1	-1,2
Défense	9,7	9,4	0,3
Autres dépenses de programmes	23,8	24,3	-0,5
Total	119,3	119,7	-0,4
Frais de la dette publique	42,1	42,2	-0,1
Solde budgétaire	17,1	11,9	5,2



RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Au ministre des Finances,

Les états financiers condensés ci-joints des recettes, des dépenses et du déficit accumulé, de l'actif et du passif et de l'évolution de la situation financière ont été établis à partir des états financiers complets du gouvernement du Canada au 31 mars 2001 et pour l'exercice clos à cette date sur lesquels j'ai formulé une opinion sans réserve dans mon rapport à la Chambre des communes daté du 23 juillet 2001.

Mon rapport attire l'attention du Parlement sur deux questions : la préoccupation que mon bureau a déjà soulevée au sujet du Compte d'assurance-emploi et la comptabilisation des transferts aux fondations. Pour obtenir plus d'information, les lecteurs sont invités à lire mon rapport, qui sera publié dans le volume I des *Comptes publics du Canada* 2001, lesquels doivent être déposés à la Chambre des communes plus tard cette année.

La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité du gouvernement. Ma responsabilité, en conformité avec la Note d'orientation pertinente concernant la certification, publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À mon avis, les états financiers condensés ci-joints donnent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Comme ces états financiers sont condensés, le lecteur doit garder à l'esprit qu'ils risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur la situation financière, les résultats du fonctionnement et l'évolution de la situation financière du gouvernement, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants, qui seront inclus dans le volume I des *Comptes publics du Canada* 2001.

La vérificatrice générale du Canada,

Handwritten signature of Sheila Fraser in cursive.

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 23 juillet 2001

LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le but fondamental de ces états financiers condensés est de donner un aperçu des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable en vertu de l'autorité conférée par le Parlement. Il incombe au gouvernement de veiller à l'intégrité et à l'objectivité de ces états financiers.

Ces états financiers sont un extrait présenté sous forme abrégée des états financiers vérifiés qui se trouvent dans la section 1 du volume I des

Comptes publics du Canada 2001, qui seront déposés au Parlement plus tard cette année. Comme ces états financiers condensés sont, du fait de leur nature, un sommaire, ils ne contiennent pas tous les renseignements requis pour la présentation de l'information financière par les gouvernements au Canada. Les lecteurs intéressés par la présentation d'information plus détaillée devraient se référer aux états financiers vérifiés dans les Comptes publics.

Tableau 7

Gouvernement du Canada État condensé des recettes, des dépenses et du déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2001

	2001	2000
	(M\$)	
Recettes		
Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu	121 052	111 493
Taxes et droits d'accise	39 017	35 733
Cotisations d'assurance-emploi	18 731	18 512
	178 800	165 738
Recettes non fiscales	13 550	12 279
Total des recettes brutes	192 350	178 017
Montants déduits pour obtenir les recettes nettes	13 760	12 309
Total des recettes nettes	178 590	165 708
Dépenses		
Paiements de transfert		
Prestations de sécurité de la vieillesse et paiements connexes	23 667	22 856
Paiements à d'autres paliers de gouvernement	23 724	23 243
Prestations d'assurance-emploi	11 444	11 301
Autres paiements de transfert	33 216	27 382
	92 051	84 782
Dépenses des sociétés d'État	4 665	4 344
Autres dépenses de programme	36 392	34 946
Total des dépenses de programmes brutes	133 108	124 072
Montants déduits pour obtenir les dépenses de programmes nettes	13 760	12 309
Total des dépenses de programmes nettes	119 348	111 763
Intérêts sur la dette	42 094	41 647
Total des dépenses nettes	161 442	153 410
Excédent de l'exercice	17 148	12 298
Déficit accumulé au début de l'exercice	564 526	576 824
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	547 378	564 526

Tableau 8

Gouvernement du Canada
État condensé de l'actif et du passif
au 31 mars 2001

	2001	2000
	(M\$)	
Passif		
Créditeurs, charges à payer et provisions		
Créditeurs et charges à payer	34 135	28 904
Provisions pour garanties et avantages sociaux	9 509	11 844
Total	43 644	40 748
Dette portant intérêt		
Dette non échue		
Obligations négociables	294 973	293 927
Bons du Trésor	88 700	99 850
Obligations d'épargne et obligations à prime du Canada	26 099	26 489
Obligations et billets non négociables	3 473	3 552
Total à payer en monnaie canadienne	413 245	423 818
À payer en devises	33 158	32 588
Total	446 403	456 406
Régimes de retraite et autres comptes		
Régimes de retraite du secteur public	129 185	128 346
Dû au Régime de pensions du Canada	6 391	6 217
Autres	7 253	6 963
Total	142 829	141 526
Total de la dette portant intérêt	589 232	597 932
Total du passif	632 876	638 680
Actif		
Encaisse et débiteurs		
Encaisse	15 594	14 511
Débiteurs	3 592	3 805
Total	19 186	18 316
Comptes d'opérations de change	50 270	41 494
Prêts, placements et avances		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	10 085	10 562
Gouvernements étrangers et organisations internationales	7 541	7 316
Autres	6 901	5 619
Total	24 527	23 497
Moins provision pour moins-value	8 485	9 153
Total	16 042	14 344
Total de l'actif	85 498	74 154
Déficit accumulé	547 378	564 526

Tableau 9

Gouvernement du Canada
État condensé de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice clos le 31 mars 2001

	2001	2000
	(M\$)	
Encaisse générée par les activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	17 148	12 298
Plus dépenses sans incidence sur l'encaisse	5 273	8 324
	22 421	20 622
Paiements nets des régimes de retraite et autres comptes	(7 111)	(4 010)
Changement net dans les débiteurs, créditeurs et charges à payer	4 960	(3 337)
	20 270	13 275
Encaisse (utilisée) générée par les activités d'investissement		
(Augmentation) diminution nette des prêts, placements et avances	(408)	1 390
Encaisse utilisée pour les activités d'opérations de change		
Augmentation (diminution) nette des emprunts en devises	570	(3 412)
Augmentation nette des comptes d'opérations de change	(8 776)	(6 826)
	(8 206)	(10 238)
Encaisse nette générée avant les activités de financement	11 656	4 427
Encaisse utilisée pour les activités de financement		
Diminution nette des emprunts en monnaie canadienne	10 573	609
Augmentation nette de l'encaisse	1 083	3 818
Encaisse au début de l'exercice	14 511	10 693
Encaisse à la fin de l'exercice	15 594	14 511

Notes aux états financiers condensés

Principales conventions comptables

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend tous les ministères, organismes, sociétés et fonds qui appartiennent au gouvernement ou sont sous son contrôle et qui doivent rendre compte au Parlement. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans ces états, à l'exception des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, lesquelles ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités. Celles-ci sont présentées comme placements, à leur coût original rajusté d'une provision pour moins-value qui reflète leurs bénéfices ou pertes annuels. Le Régime de pensions du Canada est exclu du périmètre comptable puisqu'il est contrôlé conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces participantes.

Le gouvernement utilise essentiellement la méthode de la comptabilité d'exercice pour ses opérations. Deux postes importants font exception : les recettes fiscales et les remboursements d'impôt, qui sont généralement comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse, et les immobilisations, qui sont imputées aux dépenses en totalité au moment de l'acquisition ou de la construction.

En conséquence, seuls les avoirs financiers sont comptabilisés comme actifs à l'état condensé de l'actif et du passif car ils peuvent générer des ressources servant à acquitter des passifs ou à financer des activités futures. Les actifs sont comptabilisés au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. Les passifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les obligations découlant des régimes de retraite du secteur public et des indemnités de cessation d'emploi sont déterminées de façon actuarielle.

Des provisions sont établies pour les garanties d'emprunt, pour les prêts à conditions de faveur et les prêts consentis aux États souverains, et pour les autres obligations.

Certains montants de ces états financiers sont fondés sur des estimations et des hypothèses établies par le gouvernement. Du fait de leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure, quoique toutes soient considérées être raisonnables.

Les chiffres correspondants de 2000 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Présentation des recettes et des dépenses sur une base brute

Les montants figurant à l'état condensé des recettes, des dépenses et du déficit accumulé sont présentés sur une base brute seulement. Les recettes brutes comprennent les recettes des sociétés d'État consolidées et les recettes des ministères, organismes et fonds qui, sur une base nette, sont déduites des dépenses pour fins de présentation du budget et des autorisations parlementaires. Les dépenses brutes comprennent les dépenses déterminées par le biais du régime fiscal, tels que la prestation fiscale pour enfants et les crédits d'impôt trimestriels relatifs à la taxe sur les produits et services (TPS), qui sont déduites des recettes sur une base nette.

Engagements contractuels

Les engagements contractuels qui auront un effet important sur les dépenses futures comprennent : les accords de paiements de transfert, les régimes de prestations pour anciens combattants et autres prestataires, les acquisitions d'immobilisations et autres achats, les contrats de location-exploitation et de location-acquisition, et le financement d'organisations internationales. Au 31 mars 2001, les engagements contractuels s'élevaient à environ 37 milliards de dollars (33 milliards de dollars en 2000).

Passif éventuel

Le passif éventuel ou potentiel qui peut devenir une obligation réelle dans les exercices à venir provient de garanties accordées par le gouvernement, de capital sujet à appel dans les organisations internationales, de réclamations et de causes en instance et imminentes, et d'éventualités environnementales. Le passif éventuel relatif aux garanties accordées par le gouvernement et aux organisations internationales s'élève à 72 milliards de dollars (67 milliards de dollars en 2000). Le montant total réclamé au gouvernement pour d'autres réclamations et causes en instance et imminentes qui n'ont pas encore été examinées ne peut être évalué. Parmi ces réclamations, plus de 200 milliards de dollars se rapportent à des réclamations et des revendications territoriales globales des Autochtones. Le gouvernement est confiant que ce passif éventuel se réglera de façon ultime par des montants nettement inférieurs à ceux qui sont présentés.

Les couvertures en vigueur pour des programmes d'assurances autosuffisants administrés pour le gouvernement par trois sociétés d'État entreprises étaient d'environ 586 milliards de dollars (555 milliards de dollars en 2000). Le gouvernement prévoit n'avoir à encourir aucun coût pour les réclamations relatives à ces programmes d'assurance.

Modification de conventions comptables en 2002

Le gouvernement prévoit changer la méthode de comptabilité servant à la préparation de ses états financiers et passer de la présente méthode de comptabilité d'exercice modifiée à la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les principaux changements consisteront à inscrire les immobilisations comme actifs non financiers à l'état de l'actif et du passif et à enregistrer les recettes fiscales selon la comptabilité d'exercice. Ces changements seront effectués sans retraiter les états financiers de 2001, mais ils nécessiteront un redressement du solde d'ouverture du déficit accumulé du gouvernement en date du 1^{er} avril 2001.

Autres sources de renseignements

Comptes publics du Canada

Les *Comptes publics du Canada*, conformément au paragraphe 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, sont déposés chaque automne par le président du Conseil du Trésor. Ils se présentent en deux volumes :

- le Volume I renferme les états financiers vérifiés du gouvernement du Canada ainsi que des tableaux et des renseignements à l'appui;
- le Volume II fournit des détails sur les opérations financières par ministère (Partie I) ainsi que des renseignements et des analyses supplémentaires (Partie II).

Le budget

Le budget, qui est habituellement déposé en février, présente le plan global du gouvernement en matière de recettes et de dépenses, dont le résultat détermine le solde budgétaire. Le budget présente également les propositions de modifications fiscales.

La revue financière

Ce bulletin mensuel produit par le ministère des Finances expose les faits saillants des résultats financiers du gouvernement fédéral ainsi que les raisons des principales variations.

Stratégie de gestion de la dette

Ce rapport est déposé chaque année au Parlement. Il fournit des renseignements sur la stratégie de gestion de la dette du gouvernement fédéral pour l'exercice à venir.

Rapport sur la gestion de la dette

Ce document annuel expose les principaux éléments de la stratégie qu'applique le gouvernement fédéral en matière de dette publique et décrit les divers aspects stratégiques et opérationnels du programme de gestion de la dette ainsi que des activités de gestion de la trésorerie au cours du dernier exercice.

Budget des dépenses

Chaque année, le gouvernement établit son *Budget des dépenses*, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le *Budget des dépenses* est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor. Il comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses qui figure dans le budget.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents : les rapports sur les plans et les priorités et les rapports ministériels sur le rendement.